CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Amendement du
PM 32/2025 Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public

Réduction de la somme allouée au préavis PM 32/2025 à CHF 170'000 pour ne pas permettre l'installation de lampadaires à la place des bornes sur les chemins Mollenson et du Bois Laurent.

Le Vaud, le 26 février 2025

Romain Baeriswyl



Note: ce présent amendement corrige les conclusions sur rapport de la commission des finances qui propose de renvoyer le préavis à la municipalité. Cependant un préavis ne peut être renvoyé une deuxième fois.